

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2022-11-111**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire ;

Nombre de
conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Excusés
représentés : 5
Votants : 22

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA

Absents excusés représentés : Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude ABRIAL

Absente excusée : Christelle BLANCHER

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Madame Maëlle JOLY

Objet : Finances – Subvention exceptionnelle : Université pour Tous au Pays des Sucs

Madame Patricia GOUDARD, expose que par courrier en date du 20/09/2022, joint au dossier de séance, l'Université pour Tous au Pays des Sucs sollicite une subvention exceptionnelle pour financer la réalisation d'un DVD sur le patrimoine de Retournac intitulé « Rétrospectives retournaçoises 1940-1960 ». Ce film a été projeté pour les journées du patrimoine par l'association de protection du patrimoine de Retournac (APPR).

La commission « finances » du 14/11/2022 avait émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention et avait proposé la mise en vente des DVD à l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (une abstention)

- **ALLOUE** à l'Université pour Tous au Pays des Sucs, dont le siège social est Marnhac 43200 Yssingeaux, une subvention exceptionnelle de 200 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

